



Lille, le 04/02/2011

Rencontre Directeur Général/OS du 1er février 2011

Point d'étape ou point final de la discussion sur les règles de gestion?

Rencontrant l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP le 1^{er} février, Philippe PARINI a repris quelques-uns des principes généraux qu'il avait déjà énoncés lors de l'ouverture des discussions et a redit tout le bien qu'il pensait de l'harmonisation par le haut des règles de gestion selon sa théorie du mieux disant, sauf quand ce n'était pas possible !

Le Directeur Général a débuté son propos par la formation des agents des Finances Publiques en considérant, entre autres, qu'il fallait davantage professionnaliser les concours et que l'agent devrait se sentir opérationnel à l'issue de son stage pratique (?).

Il a également acté deux points du futur système de mutations:

- L'affectation à la Résidence Administrative Nationale,
- Le classement des demandes de mutations pour convenance personnelle à l'ancienneté administrative, tout en considérant qu'une période de convergence était nécessaire et qu'un pastillage serait mis en place pour sauvegarder les possibilités de mutation des agents de la Gestion publique.

FO DGFIP
Secrétaire Départemental : Olivier Huart
DRFIP du Nord
82 avenue du président Kennedy
59000 LILLE
e-mail FO.059@dgfip.finances.gouv.fr

Par contre, il s'est bien gardé d'aborder les revendications toujours non abouties.
En effet, malgré les questions de **F.O.- DGFIP** sur ces points :

- Il n'a pas tranché sur le droit au retour.
- Il n'a pas évoqué les deux mouvements annuels.

Il n'a également rien dit sur les régressions constatées lors de la mise en œuvre des règles de vie quotidienne des agents.

En fait, le Directeur Général souhaitait surtout annoncer que les discussions devaient maintenant se terminer, de préférence fin février 2011, au prétexte que les agents pourraient ainsi s'approprier leurs règles de gestion au cours du 2^{ème} trimestre 2011. Cette méthode ressemble étrangement à celle employée lors de la discussion sur les statuts particuliers, où les discussions s'étaient terminées précipitamment afin que les agents s'approprient leurs nouveaux statuts. On attend d'ailleurs toujours de voir comment la DGFIP a favorisé l'appropriation de ces statuts...

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** attend des réponses concrètes et positives aux différentes questions posées par l'harmonisation des règles de gestion et il considère que la discussion doit se poursuivre jusqu'à épuisement de l'ensemble des sujets en se donnant le temps nécessaire.